

ÉDITION POPULAIRE ANARCHISTE

Jean Froissart et Michel Pintoin
deux chroniques d'un même crime
suivi de **Vie de Jean Froissart**
par Jean Yanoski

DUEL POUR UN VIOL

VERSION IMPRIMABLE
PARTAGEABLE
INTERDIT À LA VENTE

*"Duel entre Jacques Le Gris et Jean de Carrouges" (extrait)
miniature de Jean Wavrin (1480) Domaine public*



DUEL POUR UN VIOL
Jean de Carrouges vs Jacques le Gris

PRÉFACE DE L'ÉDITRICE

Après la sortie du film de Ridley Scott, “Le dernier duel” en décembre 2021, je me suis intéressée à cette histoire. Car cette femme “ose” se rebeller contre le viol qu’elle subît. On est très très loin de #MeToo bien entendu, mais la réaction des chroniqueurs reste souvent suspicieuse... vieille habitude des mâles. C’est pour cela que je vous propose deux versions contemporaines de l’affaire. L’une de Jean Froissart qui ne met pas en cause le récit de Marguerite, la femme violée ; et une autre, de Michel Pintoin¹, moine en l’abbaye de Saint-Denis, qui réfute l’idée que Jacques le Gris en fut l’auteur, donc que la Dame a eu tort... *de bonne foi*. Nous débuterons par ce texte.

¹ (v. 1349-16 février 1421).

RÉCIT D'APRÈS
Chronique du religieux de Saint-Denys²

*Duel de messire
Jean de Carrouges
avec Jacques le Gris.*

Il faut blâmer la conduite de ces hommes, dont l'esprit trop crédule, semblable aux feuilles légères qui tournent à tout vent, se laisse abuser par des rapports incertains, et qui sur la foi de ces vains bruits courent aveuglément à la vengeance. C'est ce que prouve d'une manière frappante le duel de messire Jean de Carrouges avec Jacques dit le Gris, qu'il accusait d'avoir outragé sa femme. On s'élevait avec d'autant plus de force contre cette indigne trahison, qu'ils étaient tous deux originaires de Normandie et attachés à la cour du comte d'Alençon, et que depuis leur jeunesse ils avaient été liés par la plus étroite amitié. On disait qu'en succombant dans la lutte Jacques avait été justement puni, et l'on plaignait la dame qui avait été flétrie dans son honneur. Mais on découvrit plus tard que c'était un autre écuyer qui avait commis le crime. Ce traître, pour exécuter son odieux projet et satisfaire son infâme passion, s'était, en l'absence du mari, introduit dans la maison comme un voleur, sous le masque de l'amitié et sous le prétexte d'une visite à cette dame, dont chacun connaissait la vertu. Ne soupçonnant point ses intentions coupables, elle soupa avec lui et le conduisit ensuite, avec les égards dus à un ami intime et à un noble seigneur, jusqu'à la chambre qu'elle lui destinait. Il laissa éclater alors ses feux impurs, fit l'aveu de son amour, supplia, joignit les présents aux prières et chercha à séduire de toutes les façons le cœur de cette dame. Mais la trouvant inébranlable au milieu de la frayeur qu'elle éprouvait, et enhardi par la violence de sa passion, il la renversa du bras gauche, attenta à sa pudeur et assouvît ses criminels désirs. Cette femme, si indignement déshonorée, n'accusa point cependant le vrai coupable. Lorsque son mari fut arrivé, elle laissa échapper ses sanglots et ses larmes, et comme il s'informait si tout allait bien : « Non, répondit-elle ; quel bien en effet reste-t-il à une femme, lorsqu'elle a perdu son hon-

neur ? Un étranger a souillé votre couche, mon bien aimé seigneur. Jacques le Gris, cet ami si fidèle, est devenu par là votre plus mortel ennemi. Au reste, mon cœur est innocent de l'outrage qui a été fait à mon corps, et je le prouverai par ma mort, si vous ne m'engagez votre parole que l'adultère ne restera pas impuni. »

Le mari, outré d'un attentat si odieux, réunit ses parents, et essaya de consoler la douleur de sa femme en rejetant toute la faute sur l'auteur de cette violence : « C'est l'esprit qui pèche, disait-il, et non pas le corps ; lorsqu'on n'a pas consenti, on n'est point coupable. » Mais ses efforts furent inutiles. Cédant enfin aux plaintes réitérées dont sa femme l'obsédait jour et nuit, il se décida à demander justice. Il se présenta plusieurs fois devant le roi et les barons, et leur raconta sans détour tous les détails de cet horrible forfait ; après les avoir longtemps importunés, il ajouta : « Si le traître prétend n'avoir employé ni la ruse ni la violence contre ma femme bien aimée, je ne refuse pas de me mesurer avec lui dans un combat singulier. » Le roi donna enfin son consentement, pourvu que le Parlement approuvât la demande. La cause fut plaidée par les avocats, qui firent valoir les raisons des deux parties. Comme on ne pouvait appeler des témoins pour constater la vérité, ni découvrir par le jugement des hommes de quel côté était la bonne foi, on ordonna que la sentence du roi serait mise à exécution, et l'on fixa pour le duel le jour de la Saint-Thomas, 21 décembre.

Le lieu du combat fut choisi près des murs de Saint-Martin-des-Champs. Une foule immense s'y trouva réunie ; le roi et les princes eux-mêmes y assistèrent, suivant l'usage. Après avoir débattu de nouveau leur cause devant eux, les deux champions entrèrent en lice.

Le maréchal ayant donné le signal de l'attaque, ils partirent au pas de leurs chevaux, s'avancèrent l'un sur l'autre l'épée à la main, et se frappèrent avec fureur et intrépidité. Au premier choc, messire Jean de Carrouges fut atteint d'un coup d'épée dans la cuisse. Cette blessure aurait pu lui être fatale, si son ennemi avait tenu le fer dans la plaie ; mais il le retira aussitôt, et la vue du sang qui coulait fit frémir les spectateurs. Cependant le chevalier blessé, loin d'être épouvanté, n'en

² Tome I, pages 463, 465 et 467 (Crapelet éd., Paris 1839)

montra que plus d'ardeur. Alors un sentiment de frayeur s'empara des assistants ; la victoire ne se déclarait pour aucun des deux champions ; toutes les bouches étaient muettes ; on respirait à peine. En ce moment Jean, rassemblant ses forces et son courage, s'approcha de son adversaire et s'écria : « Ce jour va décider notre querelle. » De la main gauche il saisit Jacques le Gris par le sommet de son casque, le tira vers lui, et reculant de quelques pas, le désarçonna et le renversa à terre chargé du poids de son armure ; puis levant son poignard, il chercha longtemps le défaut de la cuirasse sur cet ennemi tout bardé de fer et le frappa mortellement. Vaincu et gisant à terre, Jacques fut à plusieurs reprises sommé par son vainqueur d'avouer la vérité ; il persista dans ses dénégations et fut néanmoins condamné à être traîné au gibet, suivant l'usage établi dans les duels. Ainsi une crédulité irréfléchie, en produisant une funeste erreur, devint la cause du plus injuste des combats. C'est ce qu'on reconnut plus tard, par les aveux d'un homme qui s'accusa de cet infâme adultère au moment où l'on venait de prononcer contre lui une sentence de mort. La dame de Carrouges, songeant à la faute dont elle s'était rendue coupable, s'enferma dans un couvent après la mort de son mari, et fit vœu de chasteté perpétuelle.

RÉCIT D'APRÈS JEAN FROISSART³
par Jean Alexandre Buchon

Comment deux champions joutèrent à Paris à outrance. L'un avoit nom messire Jean de Carrouge, et l'autre Jacques le Gris.

En ce temps étoit grand'nouvelle en France et ailleurs ens ès basses marches du royaume, d'un gage de bataille qui se devoit faire à Paris jusques à outrance : ainsi avoit-il été sentiencé et arrêté en la chambre de parlement à Paris ; et avoit le plait duré plus d'un an entre les parties ; c'est à entendre d'un chevalier qui s'appeloit messire Jean de Carrouge et d'un écuyer qui s'appeloit Jacques le Gris, lesquels étoient tous deux de la terre et de l'hôtel du comte Pierre d'Alençon et bien amés du seigneur. Et par espécial ce Jacques le Gris étoit tout le cœur du comte ; et l'amoit sus tous autres et se confioit en lui. Si n'étoit-il pas de trop haute affaire, mais un écuyer de basse lignée qui s'étoit avancé, ainsi que fortune en avance plusieurs ; et quand ils sont tous élevés et ils cuident être au plus sûr, fortune les retourne en la boue et les met plus bas que elle ne les a eus de commencement. Et pour ce que la matière du champ mortel se ensuivit, laquelle fait moult à merveille et que moult de peuples du royaume de France et ailleurs informés de la merveille vinrent de plusieurs pays à la journée du champ à Paris, je vous en déclarerai la matière, si comme je fus adonques informé.

Avenu étoit que volonté et imagination avoit été prise à messire Jean de Carrouge pour son avancement de voyager oultre mer, car à voyages faire avoit été toujours enclin. Et prit congé au comte d'Alençon d'aller au dit voyage, lequel lui donna légèrement. Le chevalier avoit une femme épousée jeune, belle, bonne, sage et de bon gouvernement ; et se départit d'elle amiablement, ainsi que chevaliers font quand ils vont ens ès lointaines marches. Le chevalier s'en alla, et la dame demeura avecques ses gens ; et se tenoit en un chastel sus les marches du Perche et d'Alençon ; lequel chastel on nomme, ce

Extrait de "Les Chroniques de Sire Jean Froissart" (liv. III, chap. XLIX, pages 534-539, Desrez éd., Paris 1835). On trouvera en toute fin de cet ouvrage une "Vie de Froissart", écrit par Jean Yanoski en 1846.

m'est avis, Argenteuil ; et entra en son voyage et chemina à pouvoir. La dame, si comme je vous ai déjà dit, demeura entre ses gens au chastel et se porta toujours moult sagement et bellement.

Advint, vez ci la question du fait, que le diable, par tentation perverse et diverse, entra au corps de Jacques le Gris, lequel se tenoit de-lez le comte d'Alençon son seigneur, car il étoit son souverain conseiller ; et se avisa d'un très grand mal à faire, si comme depuis il le compara ; mais le mal qu'il avoit fait ne put oncques être prouvé par lui ni oncques ne le vult reconnoître. Et Jacques le Gris jeta sa pensée sur la femme à messire Jean de Carrouge, et savoit bien qu'elle se tenoit au chastel d'Argenteuil entre ses gens petitement accompagnée. Si se départit un jour, monté sur fleur de coursier, de Alençon, et vint tant au fêrir de l'éperon que il arriva au chastel et là descendit. Les gens de la dame et du seigneur lui firent très bonne chère, pourtant que leur seigneur et lui étoient tout à un seigneur, et compagnons ensemble. Mêmement la dame qui nul mal n'y pensoit le recueil-lit moult doucement, et le mena en sa chambre, et lui montra grand' foison de ses besognes. Jacques requit à la dame, qui tendoit à sa male volonté à accomplir, que elle le menât voir le donjon ; car en partie, si comme il disoit, il étoit là venu pour le voir. La dame s'y accorda légèrement ; et y allèrent eux deux seulement ; ni oncques varlet ni chambrière n'y entra avecques eux, car pourtant que la dame lui faisoit si bonne chère, comme celle qui se confioit de toute son honneur en lui, ils se contentoient. Si trestôt que ils furent entrés au donjon, Jacques le Gris clouit l'huis après lui, ni la dame ne s'en donna oncques de garde qui passoit ; et cuida que le vent l'eut clos et Jacques lui fit entendant. Quand ils furent là entre eux deux ensemble, Jacques le Gris, tenté des lacs de l'ennemi, embrassa la damé et lui dit : « Dame, sachez véritablement que je vous aime plus que moi-même ; mais il convient que j'aie mes volontés de vous. » La dame fut toute ébahie et vult crier, mais elle ne put, car l'écuyer lui bouta un petit gand que il tenoit en la bouche et la cloy, et l'estraindit, car il étoit fort homme, de bras roide et léger, et l'abattit sur le plancher ; et la viola, et en eut, contre la volonté de la dame, ses délices ; et quand il eut fait, il lui dit :

« Dame, si vous faites nulle mention de celle avenue, vous serez déshonorée. Taisez-vous-en et je m'en tairai aussi pour votre honneur. » La dame qui pleuroit moult tendrement lui dit : « Ah ! traître homme et mauvais ! Je m'en tairai, mais ce ne sera pas si longuement que il vous besogneroit. » Et ouvrit l'huis de la chambre du donjon, et vint aval et l'écuyer après elle.

Bien montrait la dame que elle étoit courroucée et éplorée. Si cuidoit ses gens, qui à nul mal ne pensoient, que l'écuyer lui eût dit aucunes povres nouvelles de son mari et de ses parens, pourquoi elle fut tourmentée.

La jeune dame entra en sa chambre et s'encloy, et là fit ses regrets et ses complaints moult tendrement. Jacques monta sur son coursier et issit hors du chastel et retourna arrière de-lez son seigneur le comte d'Alençon, et fut à son lever sur le point de dix heures, et au matin à quatre heures on l'avoit vu en l'hôtel du comte. Or vous dirai pourquoi je mets ces paroles en termes et avant, pour la grande plaidoirie qui à Paris s'ensuivit et pour ce que la chose fut au pouvoir des commissaires du parlement examinée et inquisitée. La dame de Carrouge, à ce jour que celle dolente aventure lui fut advenue, demeura en son chastel toute égarée et porta son ennui au plus bellement qu'elle put, ni oncques pour l'heure ne s'en découvrit à varlet ni à chambrière que elle eût, car elle véoit bien et considéroit que à en parler elle pût avoir plus de blâme que d'honneur. Mais elle mit bien en mémoire et en retenance le jour et l'heure que celui Jacques le Gris étoit venu au chastel.

Or advint que le sire de Carrouge son mari retourna du voyage où il étoit allé. La dame sa femme à sa revenue lui fit très bonne chère ; aussi firent tous ses gens. Ce jour passa, la nuit vint, le sire de Carrouge se coucha ; la dame ne se vouloit coucher, dont le seigneur avoit grand'merveille et l'admonestoît moult de coucher ; la dame se feignoit, et alloit et venoit parmi la chambre pensant. En la fin, quand toutes leurs gens furent couchés, elle vint devant son mari et se mit à genoux, et lui conta moult piteusement l'aventure qui avenue lui étoit ; le chevalier ne le pouvoit croire que elle fût ainsi. Toutefois tant lui dit la dame que il s'accorda et lui dit : « Bien, certes, dame ! mais que la chose soit ainsi que

vous le me contez, je vous le pardonne ; mais l'écuyer en mourra par le conseil que j'en aurai de mes amis et des vôtres ; et si je trouve en faux ce que vous me dites, jamais en ma compagnie vous ne serez. » La dame de plus en plus lui certifioit et lui affirmoit que c'étoit pure vérité.

Celle nuit passa ; à lendemain le chevalier fit escrire beaucoup de lettres et envoya devers les amis de sa femme aux plus espéciaux et à ceux aussi de son côté, et fit tant que dedans un brief jour ils furent venus au chastel d'Argenteuil. Il les recueillit sagement et les mit tous en une chambre, et puis il leur entama la matière de ce pourquoi il les avoit mandés, et leur fit conter par sa femme de point en point toute la manière du fait ; dont ils furent moult émerveillés. Il demanda conseil.

Conseillé fut que il se trait devers son seigneur le comte d'Alençon et lui contât tout le fait : et le fit. Le comte, qui durement aimoit ce Jacques le Gris, ne vouloit ce croire ; et donna journée aux parties à être devant lui ; et vout que la dame qui encoulpoit ce Jacques fût présente, pour remontrer encore vivement la besogne de l'avenue. Elle y fut, et grand'foison de ceux de son lignage aussi de-lez elle, en la compagnie du comte d'Alençon. Si fut la plaidoierie grande et longue, et ce Jacques le Gris encoulpé de son fait, et accusé, voire par le chevalier, voire à la relation de sa femme qui conta aussi toute l'aventure ainsi comme avenue étoit. Jacques le Gris s'excusoit trop fort, et disoit que rien n'en étoit, et que la dame lui imposoit sur lui induement ; et s'émerveillait, si comme il montrait en ses paroles, de quoi la dame le hayoit. Ce Jacques prouvoit bien, par ceux de l'hôtel du comte d'Alençon, que en ce jour que ce fut venu, étoit quatre heures on l'avoit vu au chastel, et le seigneur disoit que à dix heures il l'avoit de-lez lui en sa chambre ; et que c'étoit chose impossible avoir chevauché d'aller et de venir et accompli le fait dont on le mettoit sus, quatre heures et demie vingt-quatre lieues. Et disoit le seigneur à la dame, qui vouloit aider son écuyer, que elle l'avoit songé. Et leur commanda de sa puissance que la chose fût anéantie ni que jamais question ne s'en mût. Le chevalier, qui grand courage avoit et qui sa femme créoit, ne vout pas tenir celle opinion, mais s'en vint à Paris et remontra sa cause en parlement

contre ce Jacques le Gris, lequel répondit à son appel, et dit et prit et livra pleiges que il en feroit et tiendrait ce que parlement en ordonneroit.

La plaidoierie du chevalier et de lui dura plus d'un an et demi ; et ne les pouvoit-on accorder, car le chevalier se tenoit sûr et bien informé de sa femme, et puisque la cause avoit été tant sçue et publiée qu'il l'en poursuivroit jusques à la mort. De quoi le comte d'Alençon avoit en très grand'haine le chevalier, et l'eût par trop de fois fait occire, si ce n'eût été ce que ils se étoient mis en parlement.

Tant fut proposé et parlementé que parlement en déterminâ, pourtant que la dame ne pouvoit rien prouver contre Jacques le Gris, que champ de bataille jusques à outrance s'en feroit ; et furent les parties, le chevalier et l'écuyer et la dame du chevalier, au jour de l'arrêt et du champ jugé à Paris ; et devoit être par l'ordonnance de parlement le champ mortel, le premier lundi après l'an mil trois cent quatre-vingt et sept.

En ce temps étoit le roi de France et les barons aussi à l'Escluse sus l'entente de passer en Angleterre. Quand les nouvelles en furent venues jusques au roi qui se tenoit à l'Escluse, et qui jà voyoit que le voyage d'Angleterre ne se feroit pas, et jà étoit ordonné de par parlement que telle chose devoit être à Paris, si dit que il vouloit voir le champ du chevalier et de l'écuyer. Le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le connétable de France, qui aussi grand désir avoient de le voir, dirent au roi que ce étoit bien raison que il y fût. Si manda le roi à Paris que la journée fût détriée de ce champ mortel, car il y vouloit être ; on obéit à son commandement, ce fut raison. Et retournèrent le roi et les seigneurs en France. Et tint le roi de France en ces jours ses fêtes de Noël en la cité d'Arras, et le duc de Bourgogne à Lille. Et endementres passèrent toutes manières de gens d'armes et retournèrent en France et chacun en son lieu, si comme il étoit ordonné par les maréchaux. Mais les grands seigneurs se trayrent vers Paris pour voir le champ.

Or furent revenus du voyage de l'Escluse le roi de France et ses oncles et le connétable à Paris. Le jour du champ vint, qui fut environ l'an révolu que on compta selon la coutume de Rome l'an mil quatre cent quatre vingt

sept. Si furent les lices faites du champ en la place Sainte-Catherine, derrière le Temple ; le roi de France et ses oncles vinrent en la place où le champ se fit, et là y eut tant de peuple que merveille seroit à penser. Et avoit sur l'un des lez des lices faits grands écharfaux, pour les seigneurs voir la bataille des deux champions ; lesquels vinrent au champ et furent armés de toutes pièces, ainsi comme à eux appartenoit, et là furent assis chacun en sa chayère. Et gouvernoit le comte Valeran de Ligny et Saint-Pol, messire Jean de Carrouge ; et les gens du comte d'Alençon, Jacques le Gris. Quand le chevalier dut entrer au champ, il vint à sa femme, qui là étoit sur la place en un char tout couvert de noir, et la dame vêtue de noir aussi, et lui dit ainsi : « Dame, sut votre information je vais aventurer ma vie et combattre Jacques le Gris. Vous savez si ma querelle est juste et loyale. » — « Monseigneur, dit la dame, il est ainsi ; et vous combattez sûrement, car la querelle est bonne. » — « Au nom de Dieu soit, » dit le chevalier. À ces mots le chevalier baisa sa femme, et la prit par la main, et puis se signa, et entra au champ.

La dame demeura dedans le char couvert de noir et en grands oraisons envers Dieu et la vierge Marie, et en priant humblement que à ce jour par leur grâce elle pût avoir victoire selon le droit qu'elle avoit. Et vous dis qu'elle étoit en grands transes et n'étoit pas assurée de sa vie ; car si la chose tournoit à déconfiture sus son mari, il étoit sentencié que sans remède on l'eût pendu et la dame arse. Je ne sais, car je n'en parlai oncques à li, si elle s'étoit point plusieurs fois repentie de ce que elle avoit mise la chose si avant, que son mari et elle mis en ce grand danger ; et puis finalement il en convenoit attendre l'aventure.

Quand ils eurent juré, ainsi comme il appartient à champ faire, on mit les deux champions l'un devant l'autre, et leur fut dit de faire ce pourquoi ils étoient là venus. Ils montèrent sur leurs chevaux, et se maintinrent de premier moult arrément, car bien connoissoient armes. Là avoit grand'foison de seigneurs de France, lesquels étoient venus pour eux voir combattre. Si joutèrent les champions de première venue, mais rien ne se firent. Après les joutes ils se mirent à pied et en ordonnance pour parfaire leurs armes, et se combattirent moult vaillamment ; et fut de

premier messire Jean de Carrouge navré en la cuisse, dont tous ceux qui l'aimoient en furent en grand effroi, et depuis se porta-t-il si vaillamment que il abattît son adversaire à terre, et lui bouta une épée au corps, et l'occit au champ, et puis demanda si il avoit bien fait son devoir. On lui répondit que oui. Si fut Jacques le Gris délivré au bourreau de Paris qui le traîna à Montfaucon, et là fût-il pendu.

Adonc messire Jean de Carrouge vint devant le roi et se mit à genoux. Le roi le fit lever et lui fit délivrer mille francs, et le retint de sa chambre, parmi deux cents livres de pension par an que il lui donna toute sa vie. Messire Jean de Carrouge remercia le roi et les seigneurs, et vint à sa femme et la baisa, et puis allèrent à l'église Notre-Dame faire leurs offrandes, et puis retour-nèrent à leur hôtel. Depuis ne séjourna guères messire Jean de Carrouge en France, mais se partit et se mit au chemin avecques messire Boucingault fils qui fut au bon Boucingault et avecques messire Jean des Bordes et messire Loys de Giac ; ces quatre emprirent de grand'volonté d'aller voir le Saint-Sépulcre et l'Amourat Baquin dont il étoit en ce temps très grands nouvelles en France. Et en leur compagnie y fut aussi Robinet de Boulogne, un écuyer d'honneur du roi de France, et lequel en son temps a fait plusieurs beaux voyages.

VIE DE JEAN FROISSART

PAR JEAN YANOSKI⁴

Jean Froissart naquit à Valenciennes, en 1333. Lui-même a donné la date de sa naissance. “*Car sachez que, écrit-il, sus l’an de grâce mil trois cent quatre-vingt et dix, je y avois labouré trente-sept ans, et à ce jour je avois d’âge cinquante-sept ans.*”⁵ Son père, qui était peintre en armoiries, le mit bien jeune à l’école pour qu’il étudiât et se fit prêtre. Froissart nous apprend, dans ses poésies, qu’il fut, comme tous les écoliers, souvent distrait et querelleur, et qu’il ne sut pas toujours rendre sa leçon sans *varier*⁶. Faut-il induire de cet aveu, comme on l’a fait, que le chroniqueur étudia peu dans sa jeunesse ? Nous ne le pensons pas. Doué d’une mémoire prodigieuse, il dut réparer aisément, au sein de l’école, le temps qu’il perdait, au dehors, dans de frivoles et passagères distractions ; et nous serions porté à croire, par maints passages de ses œuvres, qu’il prit à la science de son temps à peu près tout ce qu’un homme en pouvait prendre. Ce qu’on peut affirmer seulement, c’est qu’il eut, dès son enfance, des goûts peu conformes à l’état qu’il voulait embrasser.

A douze ans, comme il le raconte, il ne souhaitait rien tant que “*De vésir danses et carolles, D’oïr ménestrels et parolles,*”⁷ et déjà il songeait à plaire aux dames. Il disait alors, avec une sorte d’impatience : “*Quand reviendra le temps por mi Que par amours porai amer.*”⁸ Ce temps vint enfin, et il s’éprit d’une noble demoiselle. Ce premier amour ne s’affaiblit pas, même lorsqu’il y eut entre lui et celle qui occupait toutes ses pensées une barrière infranchissable. Elle se maria, et lui se fit prêtre. On a cru que cette passion tenait une place aussi large dans l’imagination de Froissart que dans son cœur. “*Cette demoi-*

selle, écrit Désiré Nisard, n’est-elle pas une dame de ses pensées, comme la Béatrix de Dante, comme la Laure de Pétrarque, lesquelles n’empêchèrent pas Dante de se marier et Pétrarque d’avoir des enfants, de même que la demoiselle de Froissart ne l’empêcha pas de laisser quelque peu de son cœur banal sur tous les grands chemins ?”⁹.

Ce fut à l’âge de vingt ans que Froissart commença ses Chroniques. Il se borna d’abord à reproduire, pour les événements qui s’étaient accomplis de 1325 à 1356, les récits des autres chroniqueurs, et surtout la relation de monseigneur Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liège. En 1361, il présenta la première partie de son travail à la reine d’Angleterre Philippa de Hainaut¹⁰. Jusqu’à la fin de sa vie il eut souvenir de cette noble dame, “*car elle me fit et créa*”, dit-il ; et il rappelle en plusieurs endroits, non sans une vive émotion, qu’elle l’avait accueilli gracieusement à ses débuts ; qu’elle l’avait encouragé par ses conseils et aidé de ses largesses.

A partir de cette époque commencèrent les voyages du chroniqueur. Nous nous bornons ici à donner une sèche énumération des lieux où il s’arrêta pour voir, interroger et raconter. Il fit plusieurs fois le voyage d’Angleterre. Ce fut pendant son premier séjour, qui dura cinq ans, qu’il visita l’Écosse. Il parcourut toutes les parties de la France. En 1366 il était à Bordeaux. En 1367, il accompagna jusqu’à Dax le prince de Galles, qui partait pour l’Espagne. Il revint dans les provinces qui avoisinent les Pyrénées en 1388 ; ce fut alors qu’il se rendit à la cour de Gaston de Foix, et vit Carcassonne, Orthez et Pamiers. En 1389 il était à Avignon ; de là, en traversant le Lyonnais et le Bourbonnais, il courut en Auvergne, où il assista, à Riom, au mariage du duc de Berri avec Jeanne de Boulogne. Nous n’avons pas besoin de dire que Froissart connut la Flandre et tout le nord de la France et qu’il vint souvent à Paris. En 1394, il visita une dernière fois l’Angleterre, où il resta trois mois à la cour du roi Richard. N’oublions pas le plus beau des voyages de Froissart : en 1368, il assista, à Milan, au mariage de Lionel, duc de Clarence, avec la fille

⁴ Jean Yanoski (1813–1851), historien.

⁵ op. cit. liv. III, chap. LXX, page 601, (Desrez éd., Paris 1835).

⁶ “Car on me fist latin aprendre ; et se je varioie au rendre mes liçons, j’estoie batus.”, extrait de “Le Tretie de l’Espinette amoureuse” dans “Poésies de Jean Froissart” par Jean-Alexandre Buchon, page 191 (Verdière éd., Paris 1829).

⁷ Extrait de “Les rues de Paris”, tome I, page 405 (Bray et Retaux éd., Paris 1872).

⁸ op. cit. page 184 (Verdière éd., Paris 1829).

⁹ “Histoire de la littérature française”, tome I, page 76 (Firmin Didot frères éd., Paris 1854).

¹⁰ Philippa de Hainaut (v.1314–1369), reine d’Angleterre, épouse du roi Édouard III d’Angleterre.

de Galeas Visconti. C'est là qu'il devait rencontrer Chaucer et Pétrarque. Il parcourut alors la Savoie ; il vit Bologne, Ferrare, une grande partie de l'Italie, et il revint en Flandre par l'Allemagne.

Ce fut pendant ce perpétuel voyage que Froissart rassembla tous les matériaux de sa Chronique. Pendant la chevauchée, à table, le soir à l'heure des gais propos, il interrogeait avec une avide curiosité ses compagnons de route ou ses nobles hôtes, et il recueillait précieusement, pour les écrire, quelquefois sous la forme même de la conversation, les histoires qu'on lui racontait. Il ne se souciait point des livres, et, comme on dirait aujourd'hui, des documents officiels ; il lui suffisait, pour accepter un fait et pour l'affirmer, du témoignage des *“anciens chevalliers et escuiers qui avoient esté ès fais d'armes et qui proprement en savoient parler”*¹¹. Aussi, il pénétrait dans toutes les cours et il entraînait dans tous les châteaux : *“hors pourtant, dit-il, que j'ai vu, au temps que j'ai travaillé (voyagé) par le monde, deux cents hauts princes”*¹².

Certains critiques ont cherché à se rendre compte du travail de Froissart ; ils ont voulu savoir comment le chroniqueur composait son œuvre. Nul ne l'a écrit mieux que lui-même : *“Or considérez entre vous qui le lisez, ou le lirez, ou avez lu, ou orrez lire, comment je puis avoir sçu ni rassemblé tant de faits desquels je traite et propose en tant de parties. Et pour vous informer de la vérité, je commençai jeune dès l'âge de vingt ans ; et si, suis venu au monde avec les faits et les avenues ; et si, y ai toujours pris grand'plaisance plus que à autre chose ; et si, m'a Dieu donné tant de grâces que je ai été bien de toutes les parties, et des hôtels des rois, et par espécial de l'hôtel du roi Édouard d'Angleterre et de la noble roine sa femme madame Philippe de Haynaut, roine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc ; et la servois de beaux ditties et traités amoureux : et, pour l'amour du service*

*de la noble et vaillant dame à qui j'étois, tous autres seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, me aimoient, oyoient et voyoient volontiers et me faisoient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs, en mon temps, je cherchai la plus grand'partie de la chrétienté, voire qui à chercher fait ; et partout où je venois, je faisois enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avoient été en faits d'armes, et qui proprement en savoient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois dessus nommé y a rendu grand'peine ; et tant comme je vivrai, par la grâce de Dieu, je la continuerai ; car comme plus y suis et plus y laboure, et plus me plaît ; car ainsi comme le gentil chevalier et écuyer qui aime les armes, et en persévérant et continuant il s'y nourrit parfait, ainsi, en labouurant et ouvrant sur cette matière je m'habilité et délite.”*¹³

Si Froissart a fait ses Chroniques, s'il se plaît à raconter les *“honorables emprises et nobles aventures et faits d'armes, lesquelles sont avenues par les guerres de France et d'Angleterre, soient notablement régistrées et mises en mémoire perpétuelle, par quoi les preux aient exemple d'eux encourager en bien faisant”*¹⁴. C'est là le seul but moral auquel il tende ; tout, dans ses mille récits, est subordonné à cette maxime qu'il a placée au début de l'“Épinette amoureuse” :

*Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours.*

Nous ne pouvons mieux faire ici, en terminant, que de citer les lignes suivantes de M. Nisard : *“L'art de Froissart suffit si complètement à sa matière, qu'il a fait de la chronique comme un genre parfait en soi, qui a devancé la venue de la littérature. Cette curiosité sans confusion, cette imagination facile et heureuse, cet arrangement naturel et sans effort, sont les seules qualités du genre ; et Froissart les possède en perfection.”*¹⁵ Le

¹¹ “Œuvres complètes de Froissart. Chroniques”, tome XIV, page 3 (J. Kervyn de Lettenhove éd., Bruxelles 1867-1877).

¹² “Collection des Chroniques nationales françaises”, tome xi Jean-Alexandre Buchon, page 154 (Verdière éd., Paris 1825).

¹³ op. cit. liv. IV, chap. I, p. 597, Desrez...

¹⁴ op. cit. prologue, p. 1, Desrez...

¹⁵ On a beaucoup trop parlé, suivant nous, de la facilité naturelle de Froissart. Chez lui, comme chez tous les grands écrivains, cette facilité fut certainement, en grande partie, le résultat du travail et, si nous pouvons

récit, dans certains endroits de ses Chroniques, n'a pas été surpassé; et cette partie de l'art, si difficile pour l'historien moderne, au milieu de tant de faits divers qu'il faut, à la fois, classer, raconter et juger, est l'habitude et comme le tour d'esprit naturel de ce chroniqueur. Depuis plus de cinq siècles que ces Chroniques ont été écrites, l'esprit français se reconnaît aux qualités de ces charmants récits, à cette clarté, à cette suite, à cette proportion, à cette absence d'exagération, à ces couleurs déjà mêlées et variées d'une main habile, et dont aucune n'éblouit. De même, la langue française se reconnaît à cette netteté de l'expression, à cette grâce du tour, à cette fermeté sans roideur, à cet éclat tempéré qui frappent le critique le moins suspect d'archaïsme, et que sentiraient ceux même qui veulent lire sans juger."¹⁶

A son retour d'Italie, Froissart avait été nommé curé de Lestines¹⁷. Plus tard, comme il nous l'apprend, il devint trésorier et chanoine de Chimay et de Lille en Flandre. On croit qu'il passa les dernières années de sa vie dans la ville où il était né, à Valenciennes. Il mourut vers 1410, suivant M. Buchon.¹⁸ Le savant éditeur de Froissart a recueilli sur ce fait des témoignages qui nous semblent incontestables, et nous n'hésitons pas à adopter son opinion.

nous servir de ce mot, le produit de l'art. On sait que Froissart a revu et retouché plus d'une fois sa Chronique. NdE

¹⁶ op. cit. tome I, page 76, Firmin Didot...

¹⁷ Aujourd'hui Estinnes-au-Mont, section de la commune belge d'Estinnes, située en Région wallonne dans la province de Hainaut.

¹⁸ D'autres sources indiquent que Froissart ait fini ses jours à Chimay où il avait été nommé chanoine et trésorier du chapitre de Sainte-Moné-gonde. (wikisource)

APPENDICE

LIVRÉ PAR JEAN FROISSART
D'APRÈS L'ÉDITION DE 1835

J'ai compulsé les registres du parlement pour trouver tout ce qui avait rapport à ce combat judiciaire. Les documents que je suis parvenu à me procurer montrent parfaitement l'état des mœurs de cette époque.

Extrait des registres du parlement.

1

Lundi 9^e jour de juillet 1386, en présence du roi.

Entre messire Jehan de Quarrouges, chevalier appellant et demandeur en cas de gage de bataille d'une part, et Jacques le Gris, défendeur d'autre part, et pour occasion de ce que le dit chevalier dit et maintient contre le dit escuyer que il, à l'aide d'un nommé Adam Louvel a efforcée sa femme, et ordonné est ; oyes la demande et défense des parties, que ycelles parties bailleront leurs fais et raisons en escript par devers la cour par manière de mémoire, et lesquels vues, la cour les apointera comme de raison aux fins plaids.

Item est outre ordonné que les dictes parties et chacune d'ycelles bailleront pléges et caution de comparoir et retourner céans toutes fois que par le roi ou la cour sera ordonné.

Et ce fait, se constituèrent pléges pour ledit chevalier ceulx qui s'ensuivent, et de le faire venir en personne, toutes fois que le roi l'ordonnera.

Le comte de Saint-Pol,

Le comte de Valentinois,

Le seigneur de Torcy,

Le vicomte d'Uzès,

Messire Guichard Dauphin,

Le sénéchal d'Eu.

Et pour le dit escuyer se constituèrent pléges de le faire venir pareillement en personne :

Le comte d'Eu,

Le seigneur de Foillet,

Le sire de Torcy,

Le sire de Coigny,

Le sire d'Anviller,

Et messire Philippe de Harecourt.

(Registres criminels du Parlement)

2

Samedi, 15^e jour de septembre 1386.

Aujourd'hui en la cour a esté prononcé arrest en la dite cause c'est à savoir que la cour a adjugé le gage de bataille entre les dites parties, et avec ce ordonné que les dites parties bailleront nouveaux otages et caution, nonobstant ceulx qu'ils ont autrefois baillés comme cy-dessus est dit. Et pour ce fait se constituèrent pléges et caution pour le dit chevalier, corps pour corps, et avoir pour avoir, et chacun pour le tout, de rendre et amener et faire comparoître le dit chevalier à toutes les journées qui lui seront assignées par le roi ou sa cour là où il sera ordonné, ceulx qui s'ensuivent.

Le vicomte d'Uzès,

Le sire de Hengest,

Messire Jacques de Montmor,

Messire Gérard de Bourbon,

Messire Philippe de Cervoles,

Messire Gérard de Grandval,

Et messire Philippe de Florigny.

Et le dit chevalier, c'est à savoir messire Jehan de Quarrouges, a promis de dédommager ses dits pléges.

Et pour le dit Jacques le Gris,

Regnault d'Angennes,

Jehan Beloteau,

Guilles d'Acqueville,

Jehan de Fontenay,

Gibert Maillart,

Et Pierre Beloteau.

Et le dit Jacques le Gris a promis à dédommager les dits pléges ; et parmi la dite caution le dit Jacques le Gris est eslargy partout, sous les soumissions accoutumées en cas de gage de bataille, jusques au dit lendemain de la Saint-Martin prochaine venue, si entre deux par le roi n'est autrement ordonné. Et a eslu son domicile en l'ostel du comte d'Alençon aussi à Paris.

chain venu ; lesquels journées il mandoit estre signifiées aux parties.

Et pour ce, aujourd'hui la cour en la personne du dit Jacques et en la personne du dit Quarrouges a signifié la dite continuation et issue, et fait lire en leur présence les dites lettres. Laquelle signification faite, iceux de Quarrouges et Jacques le Gris ont requis à la cour qu'ils fussent eslargis pareillement qu'ils estoient auparavant.

Si a la cour ordonné, veues les dites lettres qui contiennent que les besognes soient continuées en estat que les dit de ce Quarrouges, et Jacques le Gris sont eslargis partout sous les soumissions accoutumées et gage de bataille, jusques au dit samedi prochain après Noël prochain venue, parmi rafraîchissant la caution qu'ils ont autrefois baillée.

Et ce fait se constituèrent pléges pour le dit de Quarrouges, corps pour corps, et avoir pour avoir, chacun pour le tout, ceux qui s'ensuivent :

Messire Regnault de Braquemont,

Messire Robin de Thibouville,

Messire Robert de Torcy,

Messire Merle de Virjus,

Messire Guy de Saligni.

chevaliers.

Et pour le dit Jacques le Gris :

Messire la Galois d'Arcy, chevalier,

Mathieu de Varennes,

Jehan de Montvert,

Et Jehan Beloteau.

3

Samedi 24 septembre 1386.

Le roi notre seigneur a envoyé à la cour de céans certaines lettres scellées contenant que il convenoit les journées que le gage de bataille se devoit faire entre le seigneur de Quarrouges et Jacques le Gris, laquelle devoit estre le 27^e jour de ce mois de novembre, remettre jusques au samedi prochain après Noël pro-

APPENDICE ANECDOTIQUE
au sujet de ce duel¹⁹

Nous avons vu que, d'après les dispositions prises par Philippe-le-Bel, toutes les causes dans lesquelles il pouvait y avoir lieu d'ordonner le combat devaient être exclusivement réservées au Parlement de Paris. La question y était jugée sur plaidoiries contradictoires, et, au témoignage d'Étienne Pasquier²⁰, les avocats trouvaient moyen d'apporter en telle matière une infinité de chicanes pour faire tomber le démenti sur leur adverse partie, afin que le choix des armes appartînt à leur client. Mais, ce qui est plus digne de remarque, c'est que les demandes en gage de bataille devinrent de plus en plus rares sous l'empire de ce droit nouveau ; en passant de la classe des affaires de tous les jours dans celle des causes importantes et célèbres pour lesquelles nos rois ne dédaignaient pas de venir en personne tenir en parlement leurs lits de justice, elles ne furent plus en quelque sorte, dès le quatorzième siècle, qu'une ressource extrême, réservée pour des cas en dehors de toutes les prévisions ordinaires. Tout porte à penser que, durant ce siècle, le combat n'a pas été autorisé par le parlement dans plus de quatre ou cinq affaires. L'arrêt le plus connu est celui de 1385 qui permit le combat entre deux gentilshommes normands appelés Jean de Carrouge et Jacques le Gris. Ce dernier était accusé de s'être introduit nuitamment dans le château de Carrouge le visage masqué²¹, et d'avoir ainsi outragé²² la dame de Carrouge en la trompant. Le combat eut lieu à Paris le 22 décembre 1385, derrière l'église Saint-Martin-des-Champs, en présence du roi Charles VI et de toute sa cour. Le Gris, vaincu par Carrouge, fut pendu à un gibet dressé près de la lice : il protesta jusqu'à la fin de son innocence. Carrouge vint déposer son épée aux pieds du roi, qui, suivant l'historien Jean de

Serres²³, lui fit donner une somme de mille livres et le reçut au nombre de ses officiers. Mais on acquit plus tard la preuve que le Gris avait péri victime d'une cruelle méprise : un malfaiteur, condamné pour d'autres crimes, s'avoua coupable de celui qui avait été la cause du combat. S'il faut en croire un publiciste moderne, ce tragique événement aurait été le dernier exemple d'un gage de bataille ordonné par justice, et le parlement, pour ne plus s'exposer à l'avenir aux irréparables conséquences d'une aussi funeste erreur, aurait cessé d'admettre le combat au nombre des preuves juridiques.

AU LECTEUR

Je ne saurais trop conseiller au lecteur avide de "vérité", de se procurer l'ouvrage d'Éric Jager, qui fait office de spécialiste de ce drame : "Le dernier duel", dont la dernière parution à ce jour, date d'octobre 2021, chez l'éditeur Flammarion.

C'est un récit complet et parfaitement "sourcé" de toute l'affaire.

n.b. : n'achetez aucun livre par amazon, c'est une entremise rapace et escroc.

— l'Éditrice —

¹⁹ Extrait de "Du Duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs", Eugène Cauchy, tome I, pages 98 à 100 (Guillaumin et C^{ie} éd., Paris 1863).

²⁰ Étienne Pasquier (1529-1615), homme d'État, juriste, humaniste, poète et magistrat.

²¹ Cette version est démentie par les deux récits précédents. NdE

²² En l'occurrence il s'agit d'un viol. NdE

²³ Jean de Serres (1540-1598), pasteur calviniste, humaniste et historiographe.

Si c'est le dernier duel judiciaire en France, c'est aussi la plus célèbre des premières victimes de viol qui se rebella contre l'ordre mâle. Voici deux versions du même crime, deux versions de contemporains.

"[...] Il faut blâmer la conduite de ces hommes, dont l'esprit trop crédule, semblable aux feuilles légères qui tournent à tout vent, se laisse abuser par des rapports incertains, et qui sur la foi de ces vains bruits courent aveuglément à la vengeance. C'est ce que prouve d'une manière frappante le duel de messire Jean de Carrouges avec Jacques dit le Gris, qu'il accusait d'avoir outragé sa femme. On s'élevait avec d'autant plus de force contre cette indigne trahison, qu'ils étaient tous deux originaires de Normandie et attachés à la cour du comte d'Alençon, et que depuis leur jeunesse ils avaient été liés par la plus étroite amitié. On disait qu'en succombant dans la lutte Jacques avait été justement puni, et l'on plaignait la dame qui avait été flétrie dans son honneur."

